



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ VERSENE 100

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	VERSENE 100
Numéro du produit	59515
Synonymes; marques commerciales	VERSENE 100E CHELATING AGENT
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486762-27-XXXX
Numéro CAS	64-02-8
Numéro CE	200-573-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Chélateur Applications industrielles diverses Intermédiaire pour l'industrie chimique Adhésif. Peinture. Traitement de surface des métaux Cire. Teinture pour textiles nettoyeur
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	59515

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

VERSENE 100

Numéro CE 200-573-9

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

EUH208 Contient du FORMALDÉHYDE...%. Peut produire une réaction allergique.
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mentions de mise en garde

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE, HYDROXYDE DE SODIUM

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE 30-60%		
Numéro CAS: 64-02-8	Numéro CE: 200-573-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486762-27-XXXX
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H332		
Eye Dam. 1 - H318		
STOT RE 2 - H373		
HYDROXYDE DE SODIUM 1-5%		
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX
Classification		
Met. Corr. 1 - H290		
Skin Corr. 1A - H314		
Eye Dam. 1 - H318		

VERSENE 100

FORMALDÉHYDE...%		<0.1%
Numéro CAS: 50-00-0	Numéro CE: 200-001-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488953-20-XXXX

Classification

Acute Tox. 3 - H301
 Acute Tox. 3 - H311
 Acute Tox. 2 - H330
 Skin Corr. 1B - H314
 Eye Dam. 1 - H318
 Skin Sens. 1 - H317
 Muta. 2 - H341
 Carc. 1B - H350
 STOT SE 3 - H335

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit	VERSENE 100
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486762-27-XXXX
Numéro CAS	64-02-8
Numéro CE	200-573-9
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact cutané	Irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

VERSENE 100

Indications pour le médecin Aucune recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac ou amines.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivez les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Prévoir une ventilation suffisante. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matériaux inappropriés pour conteneurs: Zinc. Aluminium. Cuivre. Nickel.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

VERSENE 100

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 2 mg/m³

M

FORMALDÉHYDE...%

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 0,3 ppm 0,38 mg/m³

M

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.5 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1.5 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 2.2 mg/l
 - eau de mer; 0.22 mg/l
 - STP; 43 mg/l
 - Sol; 0.72 mg/kg
 - rejet intermittent; 1.2 mg/l

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE (CAS: 64-02-8)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.5 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.5 mg/m³
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 2.2 mg/l
 - eau de mer; 0.22 mg/l
 - rejet intermittent; 1.2 mg/l
 - Sol; 0.72 mg/kg
 - Station d'épuration des eaux usées; 43 mg/l

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³

FORMALDÉHYDE...% (CAS: 50-00-0)

VERSENE 100

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 240 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.75 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.375 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.037 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.1 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 102 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.012 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4.1 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.2 mg/m³

PNEC

- eau douce; 0.47 mg/l
 - eau de mer; 0.47 mg/l
 - rejet intermittent; 4.7 mg/l
 - Sediment; 2.44 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 2.44 mg/kg
 - Sol; 0.21 mg/kg
 - STP; 0.19 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards.
 Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC) Alcool polyvinylique (PVA). Néoprène. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Absence de données.

VERSENE 100

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Aluminium. Zinc. Nickel. Cuivre.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac ou amines.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3.030,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 4.564,1

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5.000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 11.538,46

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 28,21

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 3,85

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

VERSENE 100

Essais de génotoxicité - in vitro Données non-concluantes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Indéterminé.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Organes cibles Reins

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Organes cibles Reins

Informations toxicologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.780,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 1780 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 1.780,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ (4h) >1 - <5 mg/l, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation (gaz ppm) 4.500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

VERSENE 100

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEC 3 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Organes cibles Larynx

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >500 mg/kg, Orale, Lapin

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

VERSENE 100

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation

Les poussières sont sévèrement irritantes pour les voies respiratoires supérieures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Angine. Sensation de brûlure dans la bouche. Irritation des voies respiratoires supérieures. Trachéobronchite, oedème pulmonaire.

Ingestion

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Sensation de brûlure dans la bouche. Nausées, vomissements. Vomissement de sang. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères.

Contact cutané

Provoque de graves brûlures. Des ampoules peuvent se former. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure et larmolement. Lésion de la cornée. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

FORMALDÉHYDE...%

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 100,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 800 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

VERSENE 100

Toxicité aiguë cutanée 270,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 270 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 270,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 460,0
(CL₅₀ gaz ppmV)

Espèces Rat

ETA inhalation (gaz ppm) 460,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosif: Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Corrosif 7 - 9 %, Yeux, Lapin Non irritant. 2 %, Yeux, Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Cobaye: Sensibilisant.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

Cancérogénicité NTP Substance cancérogène avérée pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEC: 10 ppm, Inhalatoire, Rat

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 82 mg/kg, Orale, Rat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants**TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE**

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

HYDROXYDE DE SODIUM

VERSENE 100

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 157 - 2070 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Informations écologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, Poissons
NOAEL, 35 jour: 36.9 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 24 heures: > 500 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: > 100 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOAEL, 21 jour: 25 mg/l, Daphnia magna

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 33-189 mg/l mg/l, Poissons
CL₅₀, 96 heure: 45.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heure: 125 mg/l, Poisson d'eau douce
Gambusia affinis (Mosquito fish)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 40-240 mg/l mg/l, Daphnia magna

FORMALDÉHYDE...%

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: <=0.1 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 5.8 mg/l,
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 3.48 mg/l, Scenedesmus subspicatus
OECD 201

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 120 heures: 34.1 mg/l,

toxicité aquatique chronique

VERSENE 100

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 28 jours: > 47 mg/l, Oryzias latipes (Red killifish)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 6.4 mg/l, Daphnia magna
OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

HYDROXYDE DE SODIUM

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

FORMALDÉHYDE...%

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Biodégradation - Dégradation (%) 90: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Potentiel de bioaccumulation FBC: 1.8, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Coefficient de partage log Pow: -13

HYDROXYDE DE SODIUM

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

FORMALDÉHYDE...%

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: < 1,

Coefficient de partage log Kow: -0.78

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

VERSENE 100**HYDROXYDE DE SODIUM**

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

FORMALDÉHYDE...%

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

HYDROXYDE DE SODIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**HYDROXYDE DE SODIUM**

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3267

N° ONU (IMDG) 3267

N° ONU (ICAO) 3267

N° ONU (ADN) 3267

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)

VERSENE 100

Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (CONTAINS SODIUM HYDROXIDE)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

VERSENE 100

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3 Numéro d'entrée: 28 Numéro d'entrée: 72

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

VERSENE 100

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

29-12-21

Numéro de version

2.000

Remplace la date

31-01-19

Numéro de FDS

59515

VERSENE 100

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. EUH208 Contient du FORMALDÉHYDE...%. Peut produire une réaction allergique.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.